

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2017

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	10

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FOURNEL Audrey - JURY Gilles –
MATHIEU Marie-Thérèse - MENIS Alexandre – MONGEVILLE Christophe -
MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - RANCON Raphaël

Absents excusés : RIFFARD David – SAMUEL Béatrice

Absents : MOULIN Martine – ROMEAS Frédéric

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 13 octobre 2017 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Lecture de la décision n° 01-2017 du 30 octobre 2017 relative à la commande de travaux d'aménagement d'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) devant la Mairie et la Petite auberge à l'entreprise de maçonnerie BRUYERE pour un montant HT de 23 219,94 €

1^{ère} délibération : Décision modificative n° 1 – Budget Eau

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires des dépenses de fonctionnement sur le budget Eau, suite au paiement au Syndicat des Eaux Loire - Lignon des parties fixes et variables sur les rôles d'Eau et à un changement d'imputation du fonds départemental de péréquation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modification n° 1 du budget Eau.

Décision approuvée à l'unanimité.

2° délibération : Prix des services Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'augmentation du prix des services Eau et Assainissement en 2015, et propose de ne pas modifier ces prix pour cette année.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3° délibération : Modification des statuts de la CCPM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 23 octobre dernier, le Conseil communautaire de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon) a approuvé la modification des statuts.

De ce fait, chaque conseil municipal des communes-membres de la CCPM doit approuver cette modification statutaire pour approbation.

Ces modifications des statuts portent principalement sur la prise des compétences « Maison de services au public » et « Politique de la ville ».

Monsieur le Maire propose de valider cette modification selon l'avenant n° 23.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4° délibération : Demande de versement de fonds de concours Investissement à la CCPM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération de la CCPM, en date du 23 février 2015, approuvant la mise en place d'un fonds de concours «Voieries – bâtiments – infrastructures » à l'attention des communes membres de la CCPM.

Ce fonds de concours vise à accompagner financièrement les communes dans leurs travaux d'investissement, à hauteur de 50 % de l'autofinancement assumé par la commune.

Monsieur le Maire propose de ce fait solliciter auprès de la CCPM un fonds de concours pour un montant de 91 081,04 € afin de financer les investissements suivants :

Opérations	Dépense réalisée	Subventions perçues	Montant restant	Fonds de concours sollicité
Acquisition tracteur	129 834,48	21 072,94	108 761,54	54 380,77
Travaux d'accessibilité	49 589,10	8 264,85	41 324,25	20 662,12
Matériel de désherbage	16 920,00	4 180,00	12 740,00	6 370,00
Réfection murs cimetière	12 502,02	4 167,00	8 335,02	4 167,51
Adressage des rues	3 621,88	-	3 621,88	1 810,94
Panneaux entrée commune	840,00	-	840,00	420,00
Extension réseau à Fours	6 539,40	-	6 539,40	3 269,70
Totaux	219 846,88	37 684,79	182 162,09	91 081,04

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la CCPM pour le versement du fonds de concours Investissement pour un montant total de 91 081,04 €.

Autorisation accordé à l'unanimité.

5° délibération : Travaux d'éclairage public pour l'aménagement du parking au centre Bourg

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public pour l'aménagement du parking au centre Bourg.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 17 074,59 € HT.

Le Syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit : $17\,074,59 \text{ €} \times 55 \% = 9\,391,02 \text{ €}$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux, présenté par Monsieur le Maire, et de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme précitée.

Décision approuvée à l'unanimité.

6^e délibération : Consultation maîtrise d'œuvre – programme voirie 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 5 octobre dernier auprès de trois cabinets de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et du suivi des travaux de voirie pour 2018.

Après analyse des offres, la plus intéressante a été remise par le Bureau FBie-ie Franck BEAULAIGUE à Monistrol-sur-Loire pour un total TTC de 2 760,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir ce Bureau et de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Demande approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : Agence postale – Renouvellement convention avec la Poste

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2008 qui autorisait à signer une convention relative à l'organisation de l'agence postale de la commune de Montregard, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette convention prévoit un renouvellement par tacite reconduction, une fois, pour la même durée, et qu'au terme de chaque période de neuf ans, la convention doit faire obligatoirement l'objet d'un nouvel examen entre les parties.

Après accord avec la Poste, il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal autorise, après délibération, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au renouvellement de cette convention.

Autorisation accordée à l'unanimité.

8^e délibération : Cession de matériels techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite au renouvellement du matériel de déneigement, les anciennes étrave et sableuse ne vont plus être utilisées par les services de la Commune.

L'entreprise EGBTP de Riotord souhaite acquérir l'étrave au prix net de 1 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à en effectuer les opérations de cession.

Autorisation accordée à l'unanimité.

9^e délibération : Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois

Monsieur le Maire indique que deux Agents peuvent prétendre à un avancement de grade et propose donc de créer les emplois suivants :

Grade actuel	Grade sollicité	Date d'effet
Adjoint technique territorial Echelon n° 8	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1 ^{er} avril 2018
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe – Echelon n° 7	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire précise qu'une régularisation du tableau d'effectif interviendra en cours d'année.

Proposition accordée à l'unanimité.